

Le Président

Paris le 15 octobre 2020

**CONVOCACTION RECTIFICATIVE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
(Articles 9 à 13 des statuts de l'association)

L'assemblée générale ordinaire de l'A.S.C.A.N. aura lieu le :

***Vendredi 30 octobre 2020***

***13h – 3 rue Aristide Briand – Salle n° 1 – 1<sup>er</sup> sous-sol***

*"Sont électeurs à l'assemblée générale, les membres actifs qui comptent au moins 6 mois d'ancienneté dans l'association et 16 ans d'âge et qui sont à jour de leur cotisation, ainsi que les représentants légaux des membres âgés de moins de 16 ans".*

**Avec l'ordre du jour suivant :**

1 - Vérification des pouvoirs ;

2 - Présentation du rapport moral et financier 2019 ; rapport du commissaire aux comptes ;

**Article 13 du règlement intérieur : attributions de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire a pour principales attributions :

1/ La discussion et le vote des rapports moral et financier présentés par le Président ou le Trésorier général, du rapport du commissaire aux comptes et de toutes les décisions qui découlent desdits rapports ;

3 - Approbation définitive des comptes 2019 ;

4 - Ratification du montant de la cotisation annuelle ASCAN pour les adhérents intérieurs et les adhérents extérieurs pour l'exercice 2021 (article 28 des statuts) ;

5 - Élection du tiers sortant du comité directeur \* : 6 postes à pourvoir.

Les candidatures sont à adresser avant le 23 octobre 2020 à Marie Turbat (38758), secrétariat de l'ASCAN, 233 boulevard St Germain ou par mail.

6 - Questions diverses - *Article 11 des statuts : « Tout membre peut, par lettre adressée au Président, demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'assemblée générale ».*

◇◇

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures exceptionnelles prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation de l'épidémie de coronavirus et en application des dispositions réglementaires\* publiées dans ce cadre, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra à huis clos (hors la présence physique des adhérents), au siège social de l'ASCAN – 126, rue de l'Université – 75007 PARIS.

**La liste définitive des candidatures à l'élection du comité directeur et les modalités particulières retenues en raison de la crise sanitaire pour la tenue de l'assemblée générale et pour le vote seront communiquées le vendredi 23 octobre 2020. Le vote par correspondance n'est pas autorisé (article 13 des statuts).**

*\*Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020*

◇◇

***Le Comité directeur se réunira à l'issue de l'assemblée générale pour élire le Bureau de l'association (7 membres). Les candidatures aux postes du Bureau doivent être adressées directement à Philippe Grenier, ampliation à Marie Turbat.***

**\* Membres du tiers sortant du comité directeur :**

Jean-Antonin Cahéric, Alain Delgery, Christiane Gomila, Pierre Maillé, Catherine Scopsi, Thierry Vanel.